

Communiqué de presse

## Sécurité d'approvisionnement par-dessus tout

**Le Conseil fédéral a fixé aujourd'hui les piliers de son projet de Stratégie énergétique 2050. Les cantons prennent connaissance avec intérêt de ces propositions. Ils prendront position en détail quant à leur contenu ces prochaines semaines ou prochains mois. La politique énergétique doit permettre d'assurer l'approvisionnement du pays en électricité même en se passant de l'option nucléaire. Ses responsables doivent trouver des solutions faisables à coûts raisonnables.**

La Conférence des directeurs de l'énergie (EnDK) a déjà déterminé, en date du 2 septembre 2011, les repères de sa politique énergétique ainsi qu'un plan d'action correspondant. Ces éléments ont été décidés à l'unanimité des cantons. Les directeurs cantonaux de l'énergie poursuivent les principaux objectifs ci-après:

- Dès 2020, les nouveaux bâtiments seront tous chauffés si possible de manière entièrement autonome tout au long de l'année, avec une part raisonnable d'électricité.
- Dès 2015, il ne sera plus autorisé de chauffer les bâtiments construits avant 1990 avec des appareils à résistance ni d'y préparer l'eau chaude sanitaire dans des boilers électriques. D'ici 2025, les installations existantes devront toutes être remplacées.
- Les cantons veulent continuer à encourager la rénovation de l'enveloppe des bâtiments ainsi que leur conversion aux énergies renouvelables.
- Lors de la construction ou de la rénovation de leurs propres bâtiments, les autorités cantonales veulent poursuivre des buts ambitieux afin de servir d'exemple.
- Une identification précoce des conflits et une pesée des intérêts en présence doivent permettre de faciliter l'exploitation des sources potentielles d'énergies renouvelables. Les règles d'aménagement du territoire concernées devront être adaptées, et le plan directeur cantonal ajusté en conséquence.

Les cantons veulent réviser leur Modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC) et adapter leurs législations, afin de pouvoir atteindre ces objectifs.

**Le Conseil fédéral confirme la répartition des tâches actuelle entre Confédération et cantons.**

L'EnDK constate avec satisfaction que le Conseil fédéral vise des buts très voisins des siens et qu'il continue de faire confiance à la répartition actuelle des tâches entre Confédération et cantons, laquelle a fait ses preuves.

Elle est d'avis qu'il faut revoir d'un œil critique la manière d'encourager financièrement l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Les éléments à disposition permettent de penser qu'il est possible et raisonnable de continuer à accroître ces aides financières. Par contre, il faudra aussi tenir compte des intérêts des propriétaires de bâtiments. Ces aspects microéconomiques doivent venir étayer les objectifs macroéconomiques. Dans tous les cas, il faudra absolument éviter de distribuer des subventions qui ne pourraient pas être absorbées intelligemment par le marché.

### **Densifier le réseau de distribution pour garantir l'approvisionnement en électricité**

La Stratégie énergétique 2050 se base sur une production décentralisée d'électricité et exige une intégration plus efficace du réseau suisse dans le marché européen de l'électricité. L'extension et la rénovation du réseau de distribution à tous les niveaux vont nécessiter des investissements lourds, ce qui pourrait se répercuter sur les prix de l'électricité.

Afin de garantir la stabilité du réseau – et donc la sécurité d'approvisionnement – il faudra prévoir des centrales à gaz pour combler partiellement et provisoirement les baisses de production dues à la fermeture des centrales nucléaires. Or, les conditions générales sont actuellement incertaines et peu attrayantes pour des investisseurs qui s'intéresseraient à la construction de centrales à gaz. La réflexion sur la part d'électricité à importer de l'étranger, et sur la part d'électricité à produire par des centrales à gaz, sera fortement influencée par plusieurs facteurs : d'abord par les conditions générales sur les plans économique et législatif, ensuite par les apports effectifs des énergies renouvelables en augmentation constante et, enfin, par la manière dont les pays limitrophes de la Suisse régleront leur propre approvisionnement en électricité.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec les personnes suivantes:

Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat, président de l'EnDK, Fribourg, tél. 079 300 48 62

Lorenz Bösch, secrétaire général ad intérim de l'EnDK, Berne, tél. 079 426 54 19

Documentation complémentaire:

Politique énergétique de l'EnDK: repères et plan d'action (du 2 septembre 2011)  
<http://www.endk.ch/communiqués-de-presse.html>